

Le sénateur Everett: Donneriez-vous ces directives au ministère de l'Approvisionnement et des Services plutôt qu'aux différents ministères ?

M. Cloutier: Prenons, par exemple, le cas du service de réparations du ministère de l'Approvisionnement et des Services. Permettez-moi de parler du matériel de bureau; il y a plusieurs années, l'Imprimeur de la Reine. Autrement dit, le Bureau de l'Imprimeur de la Reine s'appropriait directement des dépenses faites à cet effet. Bien que depuis la création du ministère de l'Approvisionnement et Services, on tente de rendre service autonome, il n'en reste pas moins que ledit ministère assure ce service aux autres ministères contre rémunération.

Le sénateur Everett: A combien se chiffrent, par année, les achats du ministère ? Avez-vous une idée de son budget ? Il ne figure pas au budget des dépenses, d'ailleurs je ne crois pas qu'il devrait y être.

M. Cloutier: Je ne me souviens pas des chiffres.

Le sénateur Everett: Et approximativement ? Je viens de lui acheter pour un milliard et demi.

M. Cloutier: Vous pouvez faire un calcul approximatif en consultant la Table 6 à la page LVII, mais ce ne sera qu'une approximation.

Le sénateur Everett: Monsieur Cloutier, pourrais-je vous suggérer d'abandonner l'emploi des chiffres romains l'année prochaine ?

M. Cloutier: Oui, nous en avons déjà discuté ?

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, devant me rendre au Comité des Affaires Extérieures, pourrais-je maintenant poser une question ?

Le Président: Nous allons d'abord répondre à la première question.

Le sénateur Everett: Je vous en prie, Monsieur le sénateur Grosart.

Le président: Pendant que nous y sommes, je crois que nous avons le temps d'y répondre.

Le sénateur Everett: Nous pourrions peut-être y revenir, étant donné que j'ai d'autres questions à poser à ce sujet.

Le Président: D'accord. Monsieur le sénateur Grosart ?

Le sénateur Grosart: Monsieur Cloutier, gardez-vous un registre des crédits non dépensés à la fin de l'exercice ? Je sais qu'ils sont disponibles si vous comparez les comptes publics aux prévisions budgétaires, mais ne vous demandez-vous pas "pourquoi ils ont été sollicités puisqu'ils n'ont pas été dépensés ?"

M. Cloutier: Nous nous posons ces questions lors de la revue des prévisions budgétaires pour l'année suivante; quand un ministère demande des fonds, nous étudions son tableau de dépenses des années passées.

Considérons, par exemple, un cas hypothétique: un ministère, dont le budget des dépenses s'est élevé à 90 millions de dollars, dit avoir besoin l'année prochaine de 96 millions de dollars. Après avoir consulté les registres, nous pouvons leur demander: "pourquoi n'avez-vous pas dépensés 4 millions de dollars et qu'en avez-vous fait ?" Après étude, nous leur allouons en règle générale 92 millions de dollars sur les 96 millions demandés.

Le sénateur Grosart: A moins de plaider une bonne cause.

M. Cloutier: Oui, bien sûr.

Le sénateur Grosart: Prenons par exemple l'Agence Canadienne de développement international (ACDI). Je crois savoir qu'environ 100 millions de dollars, c'est-à-dire plus du tiers des crédits alloués, n'ont pas encore été dépensés. Je sais qu'il y a des motifs valables, mais je la cite à titre d'exemple. Pourriez-vous fournir au comité une liste complète des crédits ministériels qui sont périmés soit complètement, soit partiellement, et expliquer ce qui est advenu de ces crédits. Par exemple, les crédits de l'ACDI ne sont pas périmés.

M. Cloutier: Oui, nous le ferons. Ces renseignements peuvent être obtenus aux Comptes Publics.

Le sénateur Grosart: Séparément ?

M. Cloutier: Je le crois.

Le Président: De toute façon, pour vous renseigner, il faudrait revoir les rapports de l'année 1968-1969. Le ministère peut, peut-être, vous fournir ces renseignements.

Le sénateur Grosart: Comment effectuez-vous le report des crédits de l'ACDI ? Ne les inscrit-on pas à un compte spécial ?